

Pour diffusion immédiate

Un appel national en appui à la cause Caron

L'ACF invite les Fransaskois et les Fransaskoises à y souscrire

Regina, le 1 mars 2011 – «À son issue, peu importe la décision de la Cour, la cause Caron aura un impact important sur le statut et la reconnaissance juridique de la langue française en Saskatchewan. Il est très important pour nous que cette affaire poursuive son cours en justice.» a répété le président de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) Monsieur Paul Heppelle.

«Aujourd'hui, nous nous joignons à la *Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada* (FCFA) pour demander aux Canadiens et aux Canadiennes d'appuyer financièrement cette cause, car la somme de travail demandé par les avocats de monsieur Caron et les coûts liés à la préparation du dossier demandent des ressources financières énormes, » a ajouté Monsieur Heppelle. « Il est important que la population souscrive à cette cause. Nous sollicitons des dons en tout montant selon la générosité des donateurs et donatrices. À cette fin, un site Internet est maintenant en ligne pour permettre la collecte de fonds et remettre les reçus pour les déductions d'impôts. »

Ayant reçu une contravention en 2003, monsieur Caron a contesté le billet d'infraction parce qu'il était rédigé uniquement en anglais. La Cause Caron est devenue une affaire constitutionnelle importante, car les preuves historiques qui ont été évoquées par la défense expliquent le fondement constitutionnel du statut de la langue française au moment de l'achat des territoires de la Terre de Rupert par le Canada. En juillet 2008, M. Caron a gagné sa cause devant la cour de première instance de l'Alberta. La province a ensuite contesté cette décision. En décembre 2009 la Cour du banc de la Reine de l'Alberta a renversé la décision.

La présidente de la FCFA madame Marie-France Kenny nous rappelle que « la cause Caron est maintenant devant la Cour d'appel de l'Alberta et il est fort probable qu'elle se rendra jusqu'à la Cour suprême du Canada. Or, nous sommes conscients que Gilles Caron et ses avocats ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer toutes les dépenses que cela représentera. C'est pourquoi les administrateurs et les administratrices de la FCFA se mobilisent et en appellent aux Canadiens et aux Canadiennes. On parle de principes fondamentaux qui nous interpellent tous : la dualité linguistique et le respect des droits ».

Les gens qui souhaitent faire un don et appuyer la cause Caron financièrement peuvent le faire en se rendant au site internet voué à la cause Caron www.causecaron.ca.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

-30-

Source :
Marc Masson
Directeur des communications ACF
924-8532